



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2020

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Sébastien LAINÉ, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

Excusé ayant donné pouvoir : Régis LOUBET (pouvoir à M. BOUDES)

Absents : Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Baptiste LALFERT

1. A l'unanimité, M. le maire est autorisé à déposer le permis de construire pour la salle d'activités
2. A l'unanimité, jusqu'à l'approbation du budget 2020, M. le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2019.
3. A l'unanimité, approbation de la convention avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour la médecine préventive
4. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes : A293, 292 (DIA 19-5336), B 315 (DIA 19-6510), A 372 (DIA 19-6570), A 117 (DIA 19-6571)
5. Questions diverses

Vu pour être affiché le 3 février 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 3 février 2020,

LE MAIRE,
Jean-Claude CROS

